

## SEANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 Mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Absent : Julien MARAIS

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février et 24 Mars

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

#### 1 - Droit de préemption urbain

Mme le Maire rappelle au Conseil la délégation donnée lors du Conseil Municipal du 5 Novembre 2020 pour les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

La commune a renoncé à son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner, reçu du notaire, pour un terrain au lieu-dit la Bricotière.

#### 2- Modification du PLUI

Mme le Maire rappelle au Conseil que plusieurs communes de la Communauté de Communes ont souhaité instaurer dans le PLUI une disposition pour protéger certains linéaires commerciaux dans les bourgs. Une procédure de modification simplifiée va donc être engagée prochainement.

Le service d'urbanisme peut adjoindre à cette procédure des évolutions du PLUI en cas d'erreurs matérielles ou de changement de destination d'un bâtiment.

Si la commune souhaite apporter des demandes particulières, elle doit les transmettre avant le 11 mai. Après discussion, aucune évolution du PLUI n'est à soumettre pour la commune de Saint Maixent de Beigné.

#### 3 - Point sur le SIVOM

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation 2022 de la commune pour le SICTOM sera de 15 579,60 €. Un acompte de 50% a été versé en mars.

#### 4 - Taxe aménagement à la Communauté de Communes Val de Gâtine

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la mise en place du PLUI les communes perçoivent de plein droit la part communale de la Taxe d'aménagement sauf renonciation expresse décidée par délibération pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux. La Communauté de Communes suite au Conseil Communautaire du 22 mars 2022 sollicite le reversement de la taxe d'aménagement de la commune à hauteur de 80 % pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux d'équipements communautaires.

Après recherche, il s'avère que la commune n'a pris aucune délibération informant qu'elle renonçait à cette taxe d'aménagement. Dans ce cas, le taux de la taxe appliquée est le minimum requis, soit 1%. Mais le taux peut être défini entre 1 et 5 %.

Cette décision sera reportée à un prochain Conseil Municipal, ce qui laissera à Mme Le Maire le temps de se renseigner auprès de la Trésorerie de la répercussion de cette taxe d'aménagement.

## 5 - Stores bannes pour les logements PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande des locataires des logements PMR une étude a été effectuée pour l'installation de stores bannes.

Après l'analyse par la commission d'appel d'offre, Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de devis de Leroy Merlin 1358,30 € TTC

## 6- Questions diverses

- Le département a validé la demande de subvention de 5381,94 € (20%) au titre du dispositif « Energie en Deux-Sèvres », pour la chaudière de la salle des fêtes.
- Dans le cadre de l'écriture du PCAET de Gâtine un questionnaire est disponible pour tous les citoyens sur le site du Pays de Gâtine du 6 avril au 8 juin.
- Un garage est à louer au niveau des logements du presbytère. Mr DEFER habitant de Saint Maixent de Beugné, souhaitait louer un garage sur la commune. La proposition de location du garage n°2 sis au 30 Grand'Rue lui a été faite et accepté par lui. Une convention va être signée entre les deux parties.
- Projet de réalisation d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Cholet et Niort. La partie nord est planifiée et financée. Il reste la partie entre le Breuil Barret et Niort à réaliser. Visio conférence prévue le vendredi 3 juin de 10h à 12h pour présenter le projet et les aménagements à prévoir pour chaque commune. Anne se propose d'y participer.
- Recrutement de Mr Hugo Berger pour remplacer Mr Serge FOURDRAIN comme Adjoint Technique Territorial.
- Cérémonie du 8 mai à 11 h.
- La commission contrôle pour les élections Législatives se fera le Jeudi 19 mai.
- Le tableau des permanences des élections législatives va être établi et envoyé à chaque conseiller.
- Prochain Conseil Municipal le 2 Juin à 20h30

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h10.